



Paris, le 8 avril 2015

Communiqué de presse

Prise en charge de l'insuffisance rénale chronique : le ministère lance des expérimentations dans 6 régions pilotes

Le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes poursuit l'amélioration du parcours de soins des patients atteints d'insuffisance rénale chronique (IRC). Ainsi, des expérimentations sont lancées dans 6 régions pilotes – **Alsace, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Pays-de-la-Loire, Réunion et Rhône-Alpes** – qui présentent des profils épidémiologiques et des critères de prise en charge différents offrant une représentativité nationale satisfaisante.

Ces expérimentations, issues de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2014, visent à optimiser et à coordonner le parcours de soins des patients sur la base des travaux de la haute autorité de santé (HAS). **En effet, la prise en charge de l'IRC implique l'action de nombreux intervenants avec un enjeu fort de déclouisonnement pour une meilleure coordination des professionnels et une plus grande fluidité des parcours des patients.** Objectif : favoriser un meilleur accès aux soins en luttant contre les inégalités régionales d'accès à la greffe et en optimisant les prises en charge – notamment les alternatives à la dialyse en centre – par une meilleure anticipation de la phase d'aggravation ainsi qu'une orientation plus efficiente des patients via un bon accès à l'information.

Pour la mise en œuvre de ces expérimentations, il sera possible de déroger aux règles de financement actuelles : tarifs, honoraires, prestations, rémunérations...

Sous l'égide des agences régionales de santé (ARS), des actions porteront :

- **en amont de la phase dite « sévère » d'IRC**, sur la coordination de la prise en charge et du suivi, sur les interventions pluridisciplinaires – autour de l'éducation thérapeutique, du conseil diététique, du soutien psychologique etc – de même que sur l'orientation et la préparation du patient en cas de survenue d'une insuffisance rénale sévère – réunions de concertation pluridisciplinaires, information etc –
- **pendant la phase d'IRC sévère**, sur la mise en œuvre des parcours favorisant la greffe, l'orientation hors centre et le développement des dialyses de proximité.

Quelques chiffres :

Environ 3 millions de personnes souffrent de maladie rénale chronique en France, dont les principales causes sont le diabète et l'hypertension artérielle.

10 000 nouveaux patients atteignent chaque année le stade sévère dont un tiers est pris en charge en urgence.

En 2012, l'IRC sévère représentait 3,5 milliards d'€ de dépenses dont 2,8 pour la dialyse et 0,5 pour la transplantation et le suivi de la greffe.

Contact presse

Direction générale de l'offre de soins (DGOS)

Alexandra Béchard

Tél. 01 40 56 47 43

alexandra.bechard@sante.gouv.fr